



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 25166

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la lutte contre la délinquance en France et l'augmentation des cambriolages. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les cambriolages, particulièrement traumatisants pour nos concitoyens, constituent depuis plusieurs années un problème majeur et appellent une réponse déterminée et plus efficace des forces de l'ordre. Le ministre de l'intérieur a fait du renforcement de la lutte contre les cambriolages de résidences principales l'un des objectifs prioritaires fixés aux forces de l'ordre pour 2013, notamment pour démanteler les équipes de malfaiteurs, souvent étrangères, spécialisées dans la délinquance sérielle et itinérante. De nouvelles initiatives vont être prises suivant trois axes. Le recours aux moyens de la police technique et scientifique va être systématisé pour atteindre un taux de couverture de 100 % des cambriolages, car les prélèvements de traces sont une des clés de l'élucidation. La coordination entre la police et la gendarmerie dans le cadre des cellules anti-cambriolages et des groupes d'enquête de lutte anti-cambriolages va être intensifiée, pour mener des actions au plus près des réalités locales et développer l'efficacité opérationnelle. Une réflexion sur le niveau de protection des habitations est également utile, ainsi qu'en témoignent les résultats encourageants obtenus avec le développement de la prévention dans les commerces (- 5,2 % de cambriolages de locaux industriels, commerciaux et financiers en 2012). Une conférence d'experts et de praticiens (policiers, gendarmes, magistrats, assureurs, industriels de la sécurité...) se réunira pour examiner les grands enjeux (modes opératoires, filières de recel, etc.) et établir un plan national d'action contre les cambriolages. Le caractère fréquemment transnational de cette délinquance, impliquant en particulier des réseaux criminels originaires d'Europe orientale, exige également que la coopération entre les Etats, les justices et les polices criminelles des pays concernés soit consolidée et approfondie. Tel a par exemple été le sens du déplacement effectué en Roumanie en septembre dernier par le ministre de l'intérieur avec le ministre chargé des affaires européennes. La lutte contre cette délinquance passe aussi par la prévention. L'opération « tranquillité vacances » en particulier joue un rôle essentiel. La « participation citoyenne », qui traduit une volonté commune des élus et des habitants d'un quartier ou d'une commune de s'associer dans une démarche de solidarité de voisinage pour améliorer la sécurité de leur propre environnement (vigilance, surveillance mutuelle des habitations en cas d'absence, signalement des incivilités...), est également utile. Elle est menée dans le cadre d'un dispositif partenarial étroitement encadré par la gendarmerie ou la police nationales. Ce concept, qui place le maire au centre de l'action de prévention et de tranquillité publique, est mis en place dans plus de trois cents communes. Il permet d'accroître l'efficacité des missions de prévention de proximité menées par les forces de l'ordre, sans naturellement porter atteinte ni se substituer à leurs prérogatives. Enfin, de façon plus générale, la lutte contre les cambriolages fait partie des objectifs prioritaires dans 17 des 64 ZSP déployées sur le territoire. Dans ces ZSP, des actions de coordination des forces de sécurité intérieure et de renouvellement des partenariats ont été mises en place afin d'endiguer durablement les vols par effraction.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25166

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [23 avril 2013](#), page 4359

Réponse publiée au JO le : [18 juin 2013](#), page 6443